



21 décembre 2020

DÉCISION DU CONSEIL D'ÉTAT : LES LABORATOIRES RÉAFFIRMENT LEUR ENGAGEMENT POUR L'HOMÉOPATHIE

Boiron et Rocal prennent acte de la décision du Conseil d'État de ne pas donner suite à leurs requêtes contestant les décrets portant sur la fin de la prise en charge par l'assurance maladie des médicaments homéopathiques.

Des millions de Français et des milliers de professionnels de santé utilisent quotidiennement cette thérapeutique sûre et efficace. L'homéopathie fait partie intégrante de la médecine actuelle et représente une chance pour tous les patients et praticiens.

Notre détermination à promouvoir l'homéopathie ne saurait faiblir suite à cette décision. Nous continuerons à développer cette thérapeutique utile pour la santé publique avec force et conviction.

Enfin, de nombreuses mutuelles proposeront dans certains de leurs contrats une prise en charge totale ou partielle des médicaments homéopathiques.

Contacts presse :

Boiron : Arnaud Delaunay | 07 62 65 46 28 | arnaud.delaunay@boiron.fr

Rocal : Frédéric Henry, FHCOM | 06 20 83 23 73 | www.fhcom.net